GHT Hôpitaux Sud Lorraine
CENTRE HOSPITALIER RAVENEL
1115 Avenue RENE PORTERAT 88500 MIRECOURT
Tel : 03 29 37 00 77

Marché d'Exploitation et de Maintenance des Installations techniques du Centre Hospitalier RAVENEL

1.1 – RC ANNEXE 1
TRAME DE MEMOIRE TECHNIQUE

SOMMAIRE

1. Objet du document 3

2. Trame attendue 3

2.1. Poste P1 3

2.1.1. Engagement d'économies d'énergie 3

2.1.2. Justification des économies d'énergie avancées 3

2.1.3. Détail du calcul 3

2.2. Poste P2 3

2.2.1. Cascade d'astreinte 3

2.2.2. Organisation de l'équipe dédiée au contrat 4

2.2.3. Organisation et ordonnancement des opérations de conduite et des opérations de maintenance préventive et curative 4

2.2.4. Organisation et procédure de traitement des demandes d'intervention 4

2.3. Poste P3 4

2.3.1. Qualité et pertinence des pistes d'optimisation, présentation d'un calcul de temps de retour sur investissement 4

2.3.2. Modélisation du solde P3 sur la durée du contrat 5

2.4. Vie du contrat 6

2.4.1. Présentation des interlocuteurs 6

2.4.2. Procédure de retour d'information au maitre d'ouvrage en clôture d'intervention 6

2.4.3. Traçabilité (des interventions, du suivi, des travaux, des relevés, de la présence) 6

2.4.4. Exemple de rapport d'exploitation et des documents technique de suivi 6

3. Annexes / Informations complémentaires 7

4. Proposition de présentation et numérotation des Dossiers 7

1. Objet du document

Le but du présent document est d'exposer la forme attendue du mémoire technique au candidat.

Cette trame de document peut être reprise pour constituer le mémoire technique ou le candidat peut copier la structure imposée dans son document de réponse

2. Trame attendue

2.1. Poste P1

2.1.1. Engagement d'économies d'énergie

Ce critère sera valorisé selon les cibles contractuelles (NB) proposées par le candidat :

$$Note = Points\ sous - critère \times \frac{\%\ économie\ candidat}{\%\ économie\ candidat\ mieux\ disant}$$

2.1.2. Justification des économies d'énergie avancées

Ce critère sera valorisé selon la cohérence entre cibles contractuelles (NB) proposé par le candidat et sa justification sur les moyens mis en œuvre par celui-ci pour l'atteindre.

2.1.3. Détail du calcul

Ce critère sera fonction de la présence du détail du calcul des cibles contractuelles (NB) du candidat.

2.2. Poste P2

2.2.1. Cascade d'astreinte

Ce critère sera valorisé en fonction des éléments suivants :

- Clarté ;
- Présence d'au moins trois niveaux hiérarchique ;
- Contact des différents acteurs ;
- Rapidité d'exécution.

2.2.2. Organisation de l'équipe dédiée au contrat

Ce critère sera analysé fonction de la composition de l'équipe dédiée ainsi que sur les différents profils la composant (CV).

2.2.3. Organisation et ordonnancement des opérations de conduite et des opérations de maintenance préventive et curative

Dans le cadre des opérations de conduite, le candidat exposera les différents moyens mis en œuvre et les délais d'intervention proposés.

Dans le cadre des opérations de maintenance préventive, le candidat exposera les gammes de maintenance proposée (si périodicité supérieure à celle du cahier des clauses techniques particulières et les contrôles réglementaires) ainsi que les moyens matériels mis en œuvre pour organiser efficacement la maintenance préventive et l'utilisation de la GMAO.

Dans le cadre des opérations de maintenance curative, le candidat exposera :

- Les délais d'intervention proposés (si inférieurs à ceux du cahier des clauses techniques particulières)
- Les stocks de pièces de secours mis à disposition permettant d'assurer la continuité de service
- Les moyens de secours pouvant être mis en œuvre, le prix et le délai de mise en œuvre de ces moyens

2.2.4. Organisation et procédure de traitement des demandes d'intervention

Ce critère sera analysé en fonction de la procédure d'activation des moyens mis à disposition au maitre d'ouvrage par le candidat pour répondre à ses demandes d'intervention.

La procédure de retour d'information au maitre d'ouvrage concernant la nature de l'intervention et les moyens mis en œuvre pour y remédier sera également analysée.

2.3. Poste P3

2.3.1. Qualité et pertinence des pistes d'optimisation, présentation d'un calcul de temps de retour sur investissement

Ce critère sera analysé en fonction :

- De la cohérence entre les pistes d'améliorations proposées par rapport à l'état actuel des systèmes/équipements en place
- Du niveau de qualité des solutions proposées (rendements, durée de vie, performances…)
- De la présence ou non d'un détail cohérent des calculs de temps de retour sur investissements

2.3.2. Modélisation du solde P3 sur la durée du contrat

Il sera analysé en fonction :

- De la présence et la pertinence d'un plan d'investissement
- De la qualité et la clarté du plan d'investissement
- De la présence et la pertinence d'un plan de renouvellement (GER)
- De la qualité et la clarté du plan de renouvellement (GER)
- De la qualité de la gestion et de la présentation du solde

2.4. Vie du contrat

2.4.1. Présentation des interlocuteurs

Le critère sera valorisé sur la présence et l'exhaustivité de la présentation des interlocuteurs.

Le détail des interlocuteurs présents aux différents types de réunion sera également pris en compte.

2.4.2. Procédure de retour d'information au maitre d'ouvrage en clôture d'intervention

Le critère sera valorisé sur la procédure concernant les remontées d'informations au maître d'ouvrage en cas d'intervention sur site (astreinte et hors astreinte). Les informations concernées sont la nature des interventions ainsi que les moyens mis en œuvres pour les clôturer.

2.4.3. Traçabilité (des interventions, du suivi, des travaux, des relevés, de la présence)

Le critère sera valorisé sur les moyens mis en œuvre afin de faciliter la traçabilité et la transparence des différentes actions menées par le candidat sur les installations.

Et sur la forme et la pertinence du retour d'information et de la communication au maître d'ouvrage.

Sera également pris en compte l'ergonomie du système de suivi de la maintenance en ligne (service client) permettant au maître d'ouvrage de consulter à tout moment les consommations et factures pour chacun des sites, les interventions en attente ainsi que le programme de maintenance préventive.

2.4.4. Exemple de rapport d'exploitation et des documents technique de suivi

Le critère sera valorisé sur :

- La présence d'un exemple de rapport d'exploitation
- La pertinence des éléments présentés dans cet exemple
- La clarté et l'exhaustivité des éléments de l'exemple de rapport d'exploitation
- La présence d'un exemple des documents technique de suivi
- La pertinence des éléments présentés dans cet exemple
- La clarté et l'exhaustivité des éléments de l'exemple des documents technique de suivi

3. Annexes / Informations complémentaires

Tous les éléments de réponse au critère technique doivent se trouver dans les chapitres présentés ci-dessus.

Cette partie est ouverte à la libre expression du candidat et lui permet d'annexer des détails qui alourdiraient le corps du mémoire technique (tel que les CV complets, les schémas hydrauliques, les fiches techniques, des graphiques détaillés ou des plans…). Les références et renvois doivent être valides et pertinents.

4. Proposition de présentation et numérotation des Dossiers

Les candidats pourront s'appuyer sur la structure décrite dans le tableau ci-dessous.

Il est demandé aux candidats de respecter l'ordre établi dans le tableau ci-dessous.

Numérotation	Description de la pièce	Volume limite le cas échéant	Nom pièces numérique
1.1	Sommaire de l'offre	2 pages	1.1_SOMMAIRE_*(Nom candidat)*_CHR
1.2	Synthèse de l'offre	5 pages	1.2_SYNTHESE_*(Nom candidat)*_ CHR
2.1	Acte d'engagement	-	2.1_AE_*(Nom candidat)*_ CHR
2.2	Annexe financière	EXCEL	2.2_AF_*(Nom candidat)*_ CHR_*BASE*
3.1	Mémoire technique du candidat	75 pages	3.1_MT_*(Nom candidat)*_ CHR _BASE
3.2	Complément Mémoire technique Variante Libre	25 pages	3.3_CMT_*(Nom candidat)*_ CHR _Variante libre
4.1	Annexe Conso et références	EXCEL	4.1_Annexe 3_*(Nom candidat)*_ CHR _BASE